

*La Commune d'Épernon (5 615 habitants)
Recrute*

UN/UNE AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES A TEMPS COMPLET

Cadre d'emplois des Adjoints Technique Territoriaux (cat C)

Sous l'autorité du Maire et de l'élue déléguée et sous la hiérarchie du responsable de la Police Municipale, vous faites respecter la réglementation relative au stationnement sur la voie publique. Vous assurez des missions d'information et de prévention auprès des administrés.

MISSIONS

- Assurer des missions de prévention et de conseil (stationnement, propreté des voies et des espaces publics) auprès des usagers ;
- Faire respecter la réglementation relative au stationnement ;
- Constaté les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule ;
- Constaté les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics ;
- Assurer la gestion et la régie des marchés, des fêtes foraines et des cirques (placement, encaissement, transport des fonds...) ;
- Ouvrir des mains courantes sur des faits relatés ;
- Rédiger les écrits professionnels liés à l'activité du service ;
- Informer et orienter les administrés.

COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES

Savoirs :

- Connaissance de l'environnement territorial ;
- Maîtrise des pouvoirs de police du Maire ;
- Maîtrise de la réglementation en matière de stationnement et des règles d'occupation du domaine public.

Savoir-faire :

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Qualité rédactionnelle (écrits administratifs et judiciaires) ;
- Maîtrise de l'outil informatique.



Savoir être :

- Obligation de réserve et de discrétion professionnelle ;
- Discipline et rigueur ;
- Capacité d'adaptation ;
- Sens de l'écoute et de la diplomatie ;
- Sens du service public.

Bulletin n° 2 du casier judiciaire exempt de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.
Permis B en cours de validité exigé.

Expérience sur un poste similaire souhaitée.

DONNÉES RELATIVES AU POSTE

Conditions et contraintes d'exercice :

- Assermentation obligatoire par le Procureur de la République ;
- Port obligatoire des équipements de sécurité ;
- Présence sur certains événements et manifestations ;
- Aptitude physique (travail en extérieur par tout temps) ;
- Déplacements constants sur le territoire de la commune.

Temps et horaires de travail :

35 heures hebdomadaires du lundi au samedi matin (mercredi repos)

Contrat et rémunération :

Titulaires : Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + CNAS + Participation employeur
Protection Sociale Complémentaire + Prime annuelle.

Contractuels : Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + CNAS (6 mois d'ancienneté minimum) + Protection Sociale Complémentaire.

Poste à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à :

Monsieur le Maire
Service Ressources Humaines
8 rue du Général Leclerc
28230 EPERNON
ressourceshumaines@ville-epernon.fr
02 37 83 88 84